



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2025

Date de convocation du Conseil : 26 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 09 octobre 2025

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoint, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WANTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Conseillers.

Excusés : Mme PENARD (procuration à Mme CLAMARON), Mme COCCO (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à M. DJORKAEFF), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme M. HEMERY (procuration à M. AMOROS), Mme ROUX-MOURADIAN (procuration à M. ARGANT), Mme JAMBON (procuration à Mme CREDOZ),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Dénomination du terrain d'honneur du parc urbain Raymond Troussier

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le plan de situation joint en annexe,

VU l'avis de la commission Attractivité et développement économique en date du 22 septembre 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, places, parcs publics ainsi qu'aux équipements de la Ville, et qu'il est nécessaire d'attribuer des dénominations afin de faciliter le repérage, l'adressage et la valorisation du patrimoine communal,

CONSIDERANT que le terrain d'honneur du parc urbain Raymond Troussier n'a, à ce jour, aucune dénomination spécifique,

CONSIDERANT que la Commune souhaite rendre un hommage public à Monsieur Georges KAZARIAN, figure emblématique de la vie associative décinoise et du football local, en reconnaissance de son engagement bénévole et constant au sein de l'Union Générale Arménienne Lyon-Décines pendant plus de cinquante ans,

CONSIDERANT que Monsieur Georges KAZARIAN, dirigeant respecté et vice-président du club, a contribué par son énergie, sa fidélité et son sens du collectif à former plusieurs générations de sportifs et de bénévoles, contribuant ainsi à l'intérêt général et à la promotion du sport à Décines-Charpieu,

CONSIDERANT que cet hommage s'inscrit dans la volonté de la Ville de mettre en lumière les personnalités décinoises qui, par leur action, ont marqué la mémoire collective et contribué au rayonnement sportif et associatif de la Commune,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **DENOMMER** le terrain d'honneur du parc urbain Raymond Troussier en Terrain d'Honneur Georges KAZARIAN,
- **AUTORISER** l'installation d'une plaque commémorative rappelant l'engagement de Monsieur Georges KAZARIAN au service du football et de la vie associative décinoise,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur ALLOIN à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.



POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD (par procuration), M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER, M. WINTERSTEN, Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY, Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON (par procuration)
CONTRE	
ABSENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.